

PLAN DE FINANCEMENT IMMÉDIAT

Ce matériel est destiné à être utilisé par les conseillers en assurance-vie agréés avec leurs clients uniquement.

Août 2022



Le plan de financement immédiat (PFI) est devenu très populaire ces dernières années et constitue souvent un concept de planification avancée pour les clients à valeur nette élevée. Mais qu'est-ce qu'un PFI? Et dans quel contexte est-il utile? Ce rapport approfondira les notions de base du PFI, en commençant par le besoin d'assurance lui-même.

Pourquoi souscrire une assurance vie?

L'assurance vie est principalement souscrite pour se protéger contre le risque, y compris les risques financiers associés à un décès imprévu. Par exemple, vous pourriez la souscrire pour vous aider à couvrir des dettes comme votre prêt hypothécaire ou des besoins de remplacement du revenu pour votre famille grandissante.

Les propriétaires d'entreprises pourraient souscrire une assurance vie pour une personne clé de façon à ce que le produit de l'assurance vie en cas de décès procure les fonds nécessaires pour effectuer la transition. Le produit de l'assurance des personnes clés peut être utilisé à de nombreuses fins, y compris pour racheter les parts de la personne décédée.

Enfin, certains Canadiens ont besoin de polices d'assurance vie « permanentes », qui peuvent les aider à couvrir des éléments comme l'impôt à payer au décès, à équilibrer leur succession pour leurs proches ou à faire office de catégorie d'actif non traditionnelle à long terme.

Qu'est-ce que l'assurance vie « permanente »?

Une police d'assurance vie « permanente » prévoit non seulement une protection d'assurance – où le produit de l'assurance est versé en franchise d'impôt aux bénéficiaires au décès de l'assuré –, mais aussi une composante de valeur de rachat qui peut croître en profitant d'avantages fiscaux. Une police d'assurance vie permanente peut aussi être appropriée si vous avez des fonds dont vous n'aurez pas besoin pour couvrir les dépenses liées à votre mode de vie futur.

L'assurance vie permanente peut être considérée comme une catégorie d'actif distincte au sein de votre portefeuille financier global. En règle générale, les polices d'assurance permanente émises au Canada sont structurées de manière à être admissibles à titre de polices d'assurance vie « exonérées » aux fins de l'impôt. Dans le cas d'une police « exonérée », le titulaire de police n'est pas tenu d'inclure la croissance dans la valeur de rachat à titre de revenu aux fins de l'impôt. De plus, au décès de l'assuré, la prestation de décès est versée en franchise d'impôt au bénéficiaire de la police.

Fonctionnement du plan de financement immédiat

Après avoir souscrit une police d'assurance permanente qui répond à vos besoins en matière d'assurance, vous pourriez souhaiter découvrir d'autres moyens de tirer parti de celle-ci aux fins de placement ou d'expansion de votre entreprise, comme un plan de financement immédiat (PFI), et de voir si ces options vous conviennent. Un PFI permet le remplacement du capital sur les primes versées à la police. Aux termes d'un PFI, une police d'assurance permanente est donnée en garantie d'un prêt souscrit auprès d'une institution financière tierce comme Privabanque CIBC. Le produit du prêt pourrait être affecté à des placements ou utilisé à des fins commerciales. Selon l'utilisation des fonds et la durée du prêt, les intérêts prélevés sur le prêt – ainsi qu'une partie des primes d'assurance payées – pourraient être déductibles aux fins de l'impôt¹.

Sous réserve de l'approbation du prêteur, les clients peuvent être en mesure d'augmenter le montant du prêt chaque année, ou au besoin. Le prêteur peut approuver le prêt en fonction des projections de la valeur de rachat fournies par l'illustration de l'assureur et prêter jusqu'à 100 % de la valeur de rachat. Au fil du temps, la valeur de rachat de la police devrait augmenter proportionnellement au prêt. Toutefois, si elle ne suit pas l'augmentation du prêt et qu'elle est insuffisante, le prêteur peut demander une garantie supplémentaire². Le titulaire de la police peut rembourser le prêt de son vivant, ou il peut être remboursé au décès de l'assuré. Si le prêt est remboursé au décès de l'assuré,

l'institution financière prêteuse remboursera le solde du prêt à partir de la prestation de décès puisque la police d'assurance a servi de garantie pour le prêt. Le montant de la prestation de décès excédant le remboursement du prêt (le cas échéant) sera versé au bénéficiaire de la police d'assurance.

Assurance vie souscrite par une société

Un PFI peut s'avérer une stratégie intéressante pour une société une fois qu'une assurance vie permanente est en place puisqu'il peut alors fournir des liquidités pour accroître l'entreprise et saisir des occasions de placement. Les sociétés qui souhaitent utiliser un PFI doivent être titulaires de la police d'assurance vie permanente utilisée comme garantie et acquitter les primes et effectuer tout autre dépôt supplémentaire.

Lorsqu'une société détient une police d'assurance vie, au moment du décès de la personne assurée, la prestation de décès est généralement versée en franchise d'impôt à la société. La prestation de décès est également portée au crédit d'un compte théorique de la société, soit le compte de dividendes en capital (CDC)³. Un montant égal au solde du CDC peut en tout temps être distribué aux actionnaires sous forme d'un dividende en capital libre d'impôt d'une société privée⁴. Le montant du produit versé à titre de prestation de décès, après avoir remboursé le solde du prêt, peut être utilisé pour financer un dividende en capital libre d'impôt. Si un solde positif demeure dans le CDC après le versement du dividende en capital au moyen du produit de l'assurance, le dividende en capital peut continuer d'être versé à même les fonds restants, jusqu'à ce que le solde du CDC soit nul.



¹ Pour que les intérêts versés soient déductibles, ils doivent généralement être engagés pour tirer un revenu d'une entreprise ou d'un bien. Si les intérêts sont capitalisés, seuls les intérêts composés versés sont habituellement déductibles aux fins de l'impôt. Il est recommandé de consulter un conseiller fiscal pour déterminer s'il est possible de demander une déduction fiscale à l'égard des intérêts sur le prêt ou des primes versées à la police d'assurance vie.

² En règle générale, si la police demeure en vigueur et qu'aucun retrait ou rachat n'est effectué, la valeur de rachat d'une police devrait augmenter au fil du temps, à mesure que les primes d'assurance ou que des dépôts supplémentaires sont versés dans la police.

³ La prestation de décès de la police d'assurance, moins le prix de base rajusté (PBR) de la police, peut être ajouté au CDC. Le PBR de la police correspond à la partie des primes versées à la composante de placement de la police (le total des primes payées, moins le coût net de l'assurance pure). Il est recommandé de communiquer avec le fournisseur d'assurance vie pour obtenir des précisions sur le PBR. Il est également recommandé de consulter un conseiller fiscal pour déterminer le calcul du CDC.

⁴ Certains événements réduisent le solde du CDC, comme les pertes en capital.

Exemple

Stéphane est un client à valeur nette élevée, assurable et seul actionnaire d'une société privée (Aco). Aco a un revenu après impôt accumulé. Stéphane a estimé le coût fiscal de la liquidation d'Aco à son décès. Après avoir discuté avec son agent en assurance vie, il a décidé de souscrire une police d'assurance vie permanente au nom d'Aco pour couvrir cette obligation fiscale. Aco sera désignée comme titulaire de la police, tandis que Stéphane sera la personne assurée; Aco versera les primes annuelles et effectuera les dépôts supplémentaires.

Par la suite, Stéphane décide qu'il aimerait aussi que sa société continue de financer des projets de capital de risque; il discute de ses options avec son conseiller en patrimoine. Comme Stéphane a une tolérance au risque de modérée à élevée et qu'il est à l'aise de contracter des dettes, il établit un PFI au nom d'Aco. Aux termes du PFI, Aco contracte un prêt auprès de Privabanque CIBC en utilisant la police d'assurance vie permanente comme garantie. Le produit du prêt est investi dans un nouveau projet de capital de risque. Selon les circonstances, Aco pourrait avoir droit à une déduction fiscale pour l'intérêt payé, ainsi que pour une partie des primes d'assurance vie versées. L'entente demeure en vigueur jusqu'au décès de Stéphane. À ce moment-là, la prestation de décès de la police d'assurance sera d'abord remise au prêteur pour rembourser le solde du prêt. Tout montant restant du produit de la prestation de décès sera versé à Aco, en tant que bénéficiaire désigné, et servira à financer le coût fiscal de la liquidation d'Aco.

Comme la prestation de décès reçue par Aco s'ajoute au solde de son CDC, un dividende en capital libre d'impôt peut être versé au moyen du produit de la prestation de décès nette. Si un solde positif demeure dans le CDC après cette étape, d'autres fonds d'Aco peuvent être utilisés pour continuer de verser un dividende en capital jusqu'à ce que le solde du CDC soit nul.



Remarque : Un PFI ne convient pas à tout le monde. Des risques financiers et fiscaux sont associés aux stratégies de levier en assurance. Vous devez consulter des conseillers fiscaux et juridiques pour déterminer si un PFI convient à votre situation particulière⁵.

Si vous avez besoin d'une assurance vie permanente, il est recommandé de vous adresser à un agent en assurance vie qui pourra discuter davantage du concept d'assurance vie permanente. Cette personne vous aidera à évaluer votre besoin d'assurance, à déterminer le montant nécessaire pour répondre à ce besoin ainsi que le produit qui convient à votre situation particulière.

⁵ Les représentants Privabanque CIBC ne peuvent fournir que des renseignements généraux sur les questions de planification fiscale, d'assurance et de succession.

Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis à titre indicatif seulement; ils ne constituent pas des conseils juridiques, fiscaux, de placement ou d'assurance vie. Ces renseignements sont à jour en date du Mai 2022, conformément aux lois du Canada et à leur interprétation concernant les polices d'assurance vie et les résidents du Canada aux fins de l'impôt. Ces lois et leur interprétation peuvent changer. Toute police d'assurance utilisée à titre d'exemple est présumée valide, toutes les primes sont payées à l'échéance et sa valeur de rachat respecte les limites prescrites de façon à ne pas accumuler d'impôt. Le rachat de la police, les retraits au titre de la police et les avances sur police peuvent être assujettis à l'impôt. La souscription d'une police d'assurance vie doit être fondée sur un besoin d'assurance légitime. Les conditions économiques peuvent influencer sur le taux d'intérêt qu'impose le prêteur à l'égard d'un PFI. Les taux d'intérêt du prêt ne sont pas garantis et peuvent changer à la discrétion du prêteur. La valeur de rachat est indépendante du taux d'emprunt imposé par l'institution prêteuse. Par conséquent, si le montant du prêt est supérieur à la valeur de rachat de la police ou à la valeur de rachat de la police plus la garantie initialement donnée pour souscrire le prêt, le prêteur peut exiger des garanties supplémentaires ou que le solde du prêt soit remboursé. Dans le cas de situations particulières, les clients devraient obtenir des conseils fiscaux, juridiques ou comptables de professionnels indépendants, car les stratégies mises en œuvre dépendront des objectifs, de la tolérance au risque et de l'horizon de placement de chaque personne. Les services d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de CIBC Wood Gundy Services financiers inc. Au Québec, ils sont fournis par l'intermédiaire de CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc. Gestion privée CIBC représente des services offerts par la Banque CIBC et certaines de ses filiales, y compris CIBC Wood Gundy, une division de Marchés mondiaux CIBC inc. Les services d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de CIBC Wood Gundy Services financiers inc. Au Québec, ils sont fournis par l'intermédiaire de CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc. Le logo CIBC et « Gestion privée CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence. « Wood Gundy » est une marque déposée de Marchés mondiaux CIBC inc.